



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 02/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011
D-2011/665**

Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Soutien à l'économie créative. Aide à la conception
projet de livre numérique Bordeaux Rock
Stories. Association Parallèle Attitude Diffusion.
Demande de subvention. Décision. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement de l'économie créative, la Ville de Bordeaux a mis en place une mission spécifique d'animation, de structuration et de prospective en direction des acteurs de ce secteur, destinée à soutenir des actions collectives structurantes.

Un groupe de réflexion dans le domaine de l'édition mis en place par la mission Bordeaux Créative couvre les champs de la BD, de la musique, de la littérature, des jeux, de la réalité augmentée. Un vecteur commun unit ces différents secteurs créatifs : la mutation numérique. Ce vecteur apporte une dimension d'innovation technologique qui impacte l'ensemble des phases de production, de la création à la commercialisation.

L'association Parallèle Attitude Diffusion (PAD) dont le siège est situé 18 cours Barbey à Bordeaux, présente un projet de roman interactif numérique dénommé « Bordeaux Rock Stories ». le projet est né de la rencontre entre un éditeur bordelais « le Castor Astral » (éditeur du livre Bordeaux Rocks et du prix Nobel de littérature 2011), un auteur établi à Bordeaux (David ANGEVIN, Journaliste culturel à Télérama et Rock & Folk, romancier, auteur d'une dizaine de livres, dont le dernier roman « Google Démocratie » paru chez Naïve et prochainement adapté au cinéma), la Rock School Barbey, un consultant bordelais en stratégie digitale (Web2 formation) un directeur artistique (Thierry Lahontaa) et de Polinum (Plateforme technologique sur les contenus numériques initiée par la société I2S). Autour de cette équipe et de ce projet sont amenés à se greffer les éditeurs et groupes bordelais, le monde de la BD, les distributeurs numériques, les lieux de diffusion de l'agglomération.

Ce roman interactif numérique est une première mondiale dans sa conception, il mêle fiction, documents « historiques » sur le rock à Bordeaux, promotion de la scène et des acteurs actuels, un modèle économique et commercial, des innovations technologiques. Il sera commercialisé sur les terminaux mobiles et aura une version papier en édition augmentée. Le lecteur accèdera au long d'une déambulation guidée par le récit et la scénographie à des contenus multimédia, il aura accès à des possibilités d'achat en ligne d'œuvres musicales, à des informations sur les programmations artistiques et à la billetterie pour le lectorat local. La version numérique sera volontairement très accessible par son prix pour une diffusion à très grande échelle.

La promotion utilisera les réseaux sociaux et la constitution d'une communauté par prescription. Les contenus étant évolutifs, ce modèle est susceptible de perdurer avec une forte adaptabilité. Les recettes proviendront de la vente du livre numérique, de la publicité, des commissions sur les achats en ligne.

Cette création s'inscrit dans l'action de soutien portée par la mission économie créative qui vise à initier des collaborations transversales pluridisciplinaires sur le territoire bordelais pour des projets innovants dont la vocation est d'aborder le marché en défrichant des modèles nouveaux.

L'association PAD propose de porter, d'animer et de soutenir la réalisation de ce projet dans sa phase de conception conformément à ses missions auprès de la scène musicale et de la création artistique multimédia. Le budget de cette action s'élève à 16 100 € TTC et la subvention sollicitée s'élève à 7 500 €. A l'issue de cette phase de conception, des dossiers seront établis auprès du Centre National du Livre, de la plateforme Polinum et d'un groupe de partenaires afin de procéder à la phase de développement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer et à verser à l'association Parallèle Attitude Diffusion une subvention de 7 500 € qui sera imputée sur le budget de la Ville, fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574,
- signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

CONVENTION DE PARTENARIAT 2011

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

Association
Parallèle Attitude Diffusion

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date duet reçu à la Préfecture le

Et l'Association Parallèle Attitude Diffusion ci-dessous dénommée PAD, représentée par son vice président, Hervé Moison.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

que l'association PAD dont le siège est situé 18 cours Barbey à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 17 Février 1989 a pour but d'une part de contribuer au développement de l'expression artistique et culturelle principalement dans le domaine des musiques amplifiées en organisant notamment des concerts à prix modique ainsi que dans le domaine de la création artistique multimédia.

Et d'autre part de mettre à disposition de ses membres des moyens facilitant leur organisation en groupe artistique, de manière à favoriser leur responsabilisation et leur autonomie.

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Parallèle Attitude Diffusion (PAD) se charge de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ses missions d'animation et de promotion de la scène « musiques actuelles » et de contribution au développement de la création artistique multimédia, de la phase de conception du projet de roman interactif numérique « Bordeaux Rock Stories ».

PAD s'engage à rassembler et animer une équipe pluridisciplinaire en charge de la définition du projet dans tous ses développements. Cette équipe devra définir le contenu, les attendus, le modèle économique du projet, les moyens techniques à mettre en œuvre, les besoins en investissement et un tableau de financement. Cette phase fait partie intégrante du projet avant sa mise en œuvre opérationnelle. Elle permettra de recueillir les fonds nécessaires aux développements ultérieurs auprès de CNV, de Polinum et d'un groupe de partenaires publics et privés.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de 7 500 euros.

Au regard du budget prévisionnel (annexé à la présente convention), la réalisation des activités s'élève à 16 100 euros T.T.C.

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association PAD s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2011.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 16 100 € et la subvention municipale à 7 500 €.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux à la signature de la présente convention.

Elle sera créditée au compte de l'association Parallèle Attitude Diffusion
n°42559 00041 21024707607 78

Etablissement : Crédit Coopératif Mériadeck

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2011 pour les activités mentionnées à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association PAD au 18, Cours Barbey 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association PAD

Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

Hervé MOISON
Vice-Président

BORDEAUX ROCK STORIES
 Le premier roman « interactif » en réalité augmentée.

Budget phase 1 Conception :
Novembre/décembre 2011

Dépenses TTC		Recettes	
Synopsis détaillé	5 000,00 €	Autofinancement	5 000,00 €
Scénarisation artistique	3 000,00 €		
Story board numérique	1 600,00 €	Partenariats	3 600,00€
Documentation méthodologie	2 500,00 €		
Expertise technique faisabilité	2 000,00 €	Subvention Ville de	7 500,00 €
Ingénierie économique	2 000,00 €	Bordeaux	
TOTAL	16 100,00€	TOTAL	16 100,00€